



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2017-258 bis

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2017

# TABLE DES MATIÈRES

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS DE FRANCE**

Délégation spéciale de signature à Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE.

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 mars 2017, actant l'approbation de la vente à la SAS BSL STEEL d'une parcelle de 4644 m2 située dans la ZAC EUROFRET de Craywick pour la somme de 73 304 € et m'autorisant à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE**, Responsable d'opérations immobilières, et en cas d'empêchement, à **Madame Anne MESSIAEN**, Directrice régionale juridique, à l'effet de signer l'acte de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 24 novembre 2017,



**Philippe HOURDAIN**  
Président